

Domaine : Sciences humaines et sciences sociales

Licence professionnelle Management des organisations

Spécialité Secteur associatif

RNCP13275 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	340, 332n, 320n
Code(s) ROME	K1802, G1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel est capable d'assurer la gestion d'une petite structure. Il sait également diriger un service administratif, comptable, financier, ou encore de ressources humaines, dans une association de grande taille.

Conformément au cadre juridique et légal pour les associations, il prend en charge la gestion comptable, fiscale et financière de l'association depuis l'élaboration du budget, les déclarations fiscales, jusqu'au montage de dossier de demande de subventions. Il embauche les salariés et établit les contrats de travail.

Par ailleurs, il négocie les contrats avec les collectivités publiques, et organise les manifestations.

L'objectif de la Licence professionnelle Management des organisations, Spécialité Secteur associatif est de former des professionnels capables de :

- Former les responsables de gestion polyvalents dont ont besoin les petites structures associatives de quelques salariés (moins de 10)
- Former les responsables des services administratifs ou opérationnels des associations de taille importante
- Permettre aux salariés d'associations d'atteindre le niveau bac + 3, notamment lorsqu'ils sont candidats aux concours de catégorie A des fonctions publiques (État et collectivités).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Effectuer les démarches statutaires, réglementaires et juridiques d'une association
- Organiser l'élaboration des projets et contribuer à leur définition
- Présenter et négocier les projets aux responsables et partenaires
- Elaborer et suivre les budgets des projets mis en place
- Organiser le fonctionnement opérationnel de la structure
- Animer une équipe de salariés, ou de bénévoles
- Contribuer au recrutement des salariés
- Assurer ou déléguer la gestion du personnel

- Assurer ou déléguer la gestion comptable et financière
- Assurer ou déléguer la gestion fiscale de la structure
- Définir les orientations de la structure en partenariat avec les instances dirigeantes
- Définir et mettre en place un plan de communication

A l'issue de la Licence professionnelle Management des organisations, Spécialité Secteur associatif, le diplômé est capable de :

- Situer une structure associative dans le champ de l'économie sociale
- Effectuer les démarches légales et administratives concernant les associations
- Organiser de faire fonctionner les instances statutaires d'une association
- Rédiger un document de synthèse présentant le projet d'une structure associative, en intégrant de manière transverse les implications statutaires, les modalités de fonctionnement et d'organisation, les financements.
- Communiquer sur ce projet
- Trouver les ressources d'informations juridiques
- Mesurer les implications des contrats et conventions (de partenariat, de financement, etc)
- Appréhender les responsabilités engagées lors des actions et services rendus aux usagers, ou dans le fonctionnement habituel de l'association
- Lire les documents comptables de l'association
- Saisir des écritures comptables sur un logiciel
- Lire et analyser un compte de résultat et un bilan
- Analyser l'activité de l'association au regard de la réglementation fiscale des associations (instruction fiscale 15/09/1998 et suivants)
- Recueillir les informations relatives aux déclarations fiscales
- Elaborer un budget d'action, ou un budget annuel
- Fixer une tarification en fonction de charges fixes, variables, en tenant compte des subventionnements
- Construire des tableaux de bord analytiques
- Elaborer un dossier de demande de subvention
- Traiter les formalités courantes de la fonction employeur, avec les connaissances suffisantes du droit du travail et des conventions collectives
- Trouver les informations nécessaires pour traiter des situations spécifiques (offres de postes, sanctions, rupture de contrat, licenciement, formation, grève, etc)
- Animer et diriger une équipe
- Conduire une réunion d'équipe
- Gérer des conflits en ayant recours à des outils méthodologiques
- Situer les différents acteurs associatifs, avec une bonne connaissance de la législation sur le bénévolat et le volontariat
- Identifier les bonnes sources d'information en matière de gestion
- Utiliser les outils bureautiques avec efficacité
- Elaborer des tableaux de bord sur tableur
- Utiliser un logiciel de paye ou de comptabilité
- Réaliser un diagnostic de territoire
- Concevoir, poser et analyser une enquête
- Concevoir et mener un entretien
- Elaborer un projet et d'utiliser des outils de conduite et d'évaluation de projet
- Adapter un projet associatif à l'environnement social
- Négocier un contrat ou une convention avec une collectivité en ayant une bonne connaissance de leurs compétences
- Organiser une communication interne
- Mettre en place une communication externe

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Petites structures associatives de quelques salariés (moins de 10)
- Education Populaire
- Tourisme social

- Humanitaire
- Social, du sport
- Fonctions publiques d'État et/ou de collectivités

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Adjoint(e) de direction responsable des services comptables et financiers
- Adjoint(e) de direction responsable des ressources humaines
- Directeur/Directrice de petite ou moyenne structure associative
- Directeur/Directrice ou responsable de secteur de structure importante
- Délégué(e) régional(e) ou départemental(e)
- Animateur/Animatrice-Coordinateur/Coordinatrice
- Conseiller/conseillère en développement local
- Assistant(e) de direction
- Assistant(e) de gestion
- Coordinateur/Coordinatrice des dispositifs
- Responsable administratif/administrative
- Responsable d'un secteur d'activités
- Chargé(e) de développement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Accès par sélection de dossier et audition par un jury

comprenant des enseignants de la formation
Personnes ayant contribué aux enseignements
(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Cette formation est accessible via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.

Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.iutsf.u-pec.fr>

IUT Sénart / Fontainebleau

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13275/>